

**PROCÈS-VERBAL  
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 253  
24 mai 2016**

**PROCÈS-VERBAL** de la deux-cent-cinquante-troisième (253<sup>e</sup>) séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi, 24 mai 2016, à 19 h35 (*au décret de l'ajournement de la séance du comité exécutif, débutée à 19h*), sous la présidence de M. Jean-François Houle, président du conseil des commissaires.

**APPEL DES PRÉSENCES**

**PRÉSENCE (P)      ABSENCE MOTIVÉE (M)**

**COMMISSAIRES (QUORUM)**

M <sup>me</sup> Andrée-Anne AUBIN	(P)
M <sup>me</sup> Lyne BÉLANGER	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M <sup>me</sup> Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M <sup>me</sup> Élisabeth JUTRAS	(P)
M. Patrick LAGUEUX	(P)
M <sup>me</sup> Guylaine LAVIGNE	(P)
M <sup>me</sup> Isabelle MARQUIS	(P)
M <sup>me</sup> Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 11  
ABSENCES : 00  
TOTAL : 11

**COMMISSAIRES-PARENTS**

M. Marc BERGERON	(P)
M <sup>me</sup> Stéphanie LACOSTE	(P)
M <sup>me</sup> Josée LIZOTTE	(P)
M <sup>me</sup> Lise MORIN	(P)

**SONT AUSSI PRÉSENTS**

M <sup>me</sup> Nathalie CABANA	Directrice adjointe, Service des ressources financières
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, Service des ressources matérielles
M <sup>me</sup> Chantal SYLVAIN	Directrice générale par intérim, DGA, Directrice SREJ

Ouverture de la séance à 19 h 30.

## **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 26 avril 2016 (No 252).
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 26 avril 2016 (No 252).
6. Protocole d'entente – Municipalité de Saint-Lucien (**Direction générale – Dossier de décision**)
7. Taux de taxe scolaire et intérêts sur arrérages (**Service des ressources financières – Dossier de décision**)
8. Frais facturés aux parents – Matériel périssable – Reprographie (**Service des ressources financières – Dossier de décision**)
9. Calendrier 2016-2017 des séances ordinaires du comité exécutif et du conseil des commissaires (**Secrétariat général – Dossier d'information**)
10. Motion de félicitations – Course des Chênes-toi (**M. Alain Charest – Dossier de décision**)
11. Motion de félicitations – 11<sup>e</sup> Concours littéraire de la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec (**Mme Lucie Gagnon – Dossier de décision**)
12. Motion de félicitations - Concours québécois en entrepreneuriat " Ose entreprendre" - Centre du Québec (**Mme Lyne Bélanger – Dossier de décision**)
13. Motion de félicitations - Défi Apprenti génie (**Mme Lyne Bélanger – Dossier de décision**)
14. Motion de félicitations - Concours Galaxie du Festival international de poésie de Trois-Rivières (**Mme Lyne Bélanger – Dossier de décision**)
15. Période réservée au comité de parents
16. Période réservée au président
17. Période réservée à la direction générale
18. Affaires nouvelles

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION CC : 2228/2016**

Il est proposé par M. Marc Bergeron et appuyé par Mme Lyne Bélanger, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE**

SANS OBJET

**3. CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES**

SANS OBJET

**4. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 26 AVRIL 2016 (NO 252)**

**RÉSOLUTION CC : 2229/2016**

Il est proposé par Mme Lise Morin et appuyé par Mme Isabelle Marquis, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 26 avril 2016 (no 252).

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
DES COMMISSAIRES DU MARDI, 26 AVRIL 2016 (NO 252)**

**RÉSOLUTION CC : 2230/2016**

Il est proposé par Mme Andrée-Anne Aubin et appuyé par Mme Josée Lizotte, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 26 avril 2016 (no 252).

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. PROTOCOLE D'ENTENTE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN (Direction générale – Dossier de décision)**

Le protocole d'entente entre la municipalité de Saint-Lucien et la Commission scolaire des Chênes a subi des modifications à quelques reprises, notamment en 2009, alors que des annexes avaient ajoutées au protocole signé en 2000.

La commission scolaire a proposé aux représentants de la municipalité d'intégrer ces annexes dans un protocole consolidé. Une lettre de dénonciation a été transmise à la municipalité en janvier 2016 à cet effet.

**SUITE, PAGE 4**

La commission scolaire a aussi informé la municipalité de sa volonté de facturer les frais de surveillance du midi aux parents des enfants qui fréquentent l'école des 2 Rivières. Cette orientation s'appuie sur un principe d'équité envers l'ensemble de la clientèle de la commission scolaire. Notons que les parents des enfants du territoire de la municipalité de Saint-Lucien qui fréquentent une autre école du territoire de la commission scolaire ont toujours payé ces frais.

La commission scolaire a rencontré les représentants de la municipalité en février 2016 pour discuter de ce protocole consolidé. On a alors répondu à leurs questions. De cette rencontre a découlé une collaboration de la part du personnel du Service des ressources matérielles quant au système de chauffage de l'école ainsi que pour l'aménagement de la salle communautaire.

La salle communautaire est utilisée par les élèves dans le cadre des cours d'éducation physique. Cette utilisation cause parfois des problématiques avec les utilisateurs de la municipalité. Les élus municipaux revendiquent encore que la commission scolaire ne facture pas les frais de surveillance du midi. Le conseil des commissaires doit statuer sur la recommandation administrative.

La commissaire Manon Rivard propose que les frais liés à la surveillance du midi soient étalés sur une période de deux ans lors de la mise en application de la nouvelle entente. Elle demandera le vote sur la proposition principale. Dans l'éventualité où la proposition principale ne reçoit pas l'appui majoritaire du conseil, la commissaire pourra soumettre sa proposition visant à étaler les frais sur deux ans.

#### **RÉSOLUTION CC : 2231/2016**

CONSIDÉRANT la dernière version du protocole d'entente entre la municipalité de Saint-Lucien et la Commission scolaire des Chênes signé en 2000;

CONSIDÉRANT que ce protocole a subi des changements depuis son adoption, notamment par l'ajout d'annexes;

CONSIDÉRANT la proposition de rédiger un protocole consolidé qui intègre les annexes de 2009;

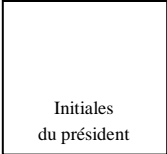
CONSIDÉRANT la volonté de la commission scolaire de traiter équitablement l'ensemble de la clientèle quant aux frais chargés aux parents pour la surveillance du midi;

CONSIDÉRANT que les parents des élèves de la municipalité de Saint-Lucien dont les enfants fréquentent d'autres écoles de la commission scolaire ont toujours assumé les frais pour la surveillance du midi;

Il est proposé par Mme Isabelle Marquis et appuyé par M. Gaétan Delage:

- d'accepter les termes et conditions du protocole d'entente entre la municipalité de Saint-Lucien et la Commission scolaire des Chênes;
- d'autoriser la présidente ou le vice-président et un membre de la direction générale et la direction de l'école concernée à signer ladite entente.

**SUITE, PAGE 5**



Madame la commissaire Manon Rivard demande le vote.

POUR : 7  
 CONTRE : 3  
 ABSTENTION : 0

**La proposition est  
 ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**7. TAUX DE TAXE SCOLAIRE ET INTÉRÊTS SUR ARRÉRAGES** (Service des ressources financières – Dossier de décision)

Le règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire n’a pas encore été publié. Cependant, le ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur a fait parvenir aux commissions scolaires les informations nécessaires pour fixer le taux de taxe.

Rappelons que la Commission scolaire des Chênes ne subit pas de perte additionnelle de subvention de l’aide additionnelle en péréquation, compte tenu de la richesse foncière, et ce pour une dernière fois.

De plus, la loi prévoit que la commission scolaire peut déterminer des taux d’imposition différents pour les municipalités présentes sur son territoire.

Comme deux municipalités du territoire de la commission scolaire sont propriétaires de leur école, le conseil souhaite pouvoir évaluer la possibilité d’accorder, pour une dernière année, un taux de taxe inférieur pour ces deux municipalités.

Le taux moyen de taxation en 2016-2017 est de 0,3146\$ du 100\$ d’évaluation.

De plus, il y aurait lieu d’adopter les taux d’intérêt à appliquer sur les arrérages de taxe. Le taux proposé est de 15%. Ce taux se veut un incitatif à effectuer le paiement de la taxe dans les délais requis. C’est un élément important dans la gestion de la trésorerie.

Municipalité de :	Taux effectif (du 100\$ d'évaluation) 2015-2016	Taux effectif (du 100\$ d'évaluation) Taux unique 2016-2017	Taux effectif (du 100\$ d'évaluation) Taux unique 2016-2017
Lefebvre :	0,3027 \$	0,3146 \$	0,3031 \$
St-Lucien :	0,3027 \$	0,3146 \$	0,3031 \$
St-Edmond :	0,3127 \$	0,3146 \$	0,3149 \$
St-Cyrille :	0,3127 \$	0,3146 \$	0,3149 \$
St-Germain :	0,3127 \$	0,3146 \$	0,3149 \$
St-Guillaume :	0,3127 \$	0,3146 \$	0,3149 \$
St-Majorique :	0,3127 \$	0,3146 \$	0,3149 \$
Durham-Sud :	0,3127 \$	0,3146 \$	0,3149 \$
St-Eugène :	0,3127 \$	0,3146 \$	0,3149 \$
St-Félix de Kingsey :	0,3127 \$	0,3146 \$	0,3149 \$
Wickham :	0,3127 \$	0,3146 \$	0,3149 \$
St-Pie-de-Guire :	0,3127 \$	0,3146 \$	0,3149 \$
Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village :	0,3127 \$	0,3146 \$	0,3149 \$
Drummondville :	0,3127 \$	0,3146 \$	0,3149 \$
Ste-Brigitte-des-Saults :	0,3127 \$	0,3146 \$	0,3149 \$
L’Avenir :	0,3127 \$	0,3146 \$	0,3149 \$
Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse :	0,3127 \$	0,3146 \$	0,3149 \$
St-Bonaventure :	0,3127 \$	0,3146 \$	0,3149 \$

**SUITE, PAGE 6**

## RÉSOLUTION CC : 2232/2016

CONSIDÉRANT que la loi permet à une commission scolaire de déterminer des taux d'imposition différents pour les municipalités sur son territoire si celle-ci reçoit une subvention de péréquation appliquée en réduction de la taxe scolaire;

CONSIDÉRANT que la loi vient déterminer que la subvention qui sera versée en aide additionnelle pour la péréquation équivaldra à 50% du montant reçu en 2012-2013;

CONSIDÉRANT que le taux de taxation scolaire nominal des municipalités sur le territoire est de 0,35\$ du 100\$ d'évaluation mais qu'après application de la réduction des taux de taxation, les taux effectifs variaient de 0,3027 \$ à 0,3127 \$ du 100\$ d'évaluation en 2015-2016;

CONSIDÉRANT que deux municipalités du territoire de la commission scolaire sont propriétaires de leur école et qu'elles taxent leur contribuables pour cet élément;

CONSIDÉRANT que les parents des élèves de l'école de St-Lucien et de Lefebvre paieront pour le service de surveillance à l'heure du midi pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2016-2017

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite reconnaître l'effort demandé aux contribuables des municipalités de St-Lucien et de Lefebvre pour les frais d'entretien de leur école;

CONSIDÉRANT que le conseil peut, pour une dernière année, adopter un taux de taxation par municipalité;

Il est proposé par Mme Lyne Bélanger et appuyé par M. Gaétan Delage, d'adopter le taux de taxation nominal à 0,35\$ du 100\$ d'évaluation et d'appliquer la subvention de péréquation en réduction de la taxe déterminant ainsi les taux de taxation effectifs de chaque municipalité pour l'exercice 2016-2017 à :

Municipalité de :	Taux effectif (du 100\$ d'évaluation) 2016-2017
Lefebvre :	0,3031 \$
St-Lucien :	0,3031 \$
St-Edmond :	0,3149 \$
St-Cyrille :	0,3149 \$
St-Germain :	0,3149 \$
St-Guillaume :	0,3149 \$
St-Majorique :	0,3149 \$
Durham-Sud :	0,3149 \$
St-Eugène :	0,3149 \$
St-Félix de Kingsey :	0,3149 \$
Wickham :	0,3149 \$
St-Pie-de-Guire :	0,3149 \$
Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village :	0,3149 \$
Drummondville :	0,3149 \$
Ste-Brigitte-des-Saults :	0,3149 \$
L'Avenir :	0,3149 \$
Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse :	0,3149 \$
St-Bonaventure :	0,3149 \$

Et de fixer le taux d'intérêt sur arrérages à 15%.

Monsieur le commissaire Gaétan Delage demande le vote.

POUR : 6 CONTRE : 4 ABSTENTION : 0

**La proposition est  
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**8. FRAIS FACTURÉS AUX PARENTS – MATÉRIEL PÉRISSABLE – REPROGRAPHIE (Service des ressources financières – Dossier de décision)**

En vertu de la politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des élèves adultes, article 2.3.1, le conseil des commissaires établit annuellement un tarif maximum pour les établissements au niveau de la reprographie. Le conseil d'établissement établit annuellement le montant pour la reprographie en tenant compte des pratiques pédagogiques de son milieu.

Ainsi, une analyse du nombre de copies effectuées dans les établissements, tant sur le copieur qu'au service de reprographie, a été effectuée pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016 pour les écoles primaires et secondaires. Cette analyse a permis de déterminer les tarifs maximums. La reprographie facturée aux parents exclut la reprographie liée à l'évaluation et aux services de garde.

**RÉSOLUTION CC : 2233/2016**

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'instruction publique précise que la commission scolaire peut exiger des frais pour du matériel périssable utilisé par les enfants ;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a adopté la politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des élèves adultes lui conférant le rôle de fixer un montant maximum pour la reprographie;

CONSIDÉRANT qu'une analyse de la reprographie par établissement a été effectuée et présentée au conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement pourra se prononcer sur l'achat de certains cahiers d'exercices et que dans ce cas, le coût de la reprographie devra être diminué pour en tenir compte ;

Considérant que chaque conseil d'établissement doit fixer le montant relié à la reprographie pour son établissement;

Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par Mme Lyne Bélanger d'adopter les tarifs maximums suivants pour le matériel périssable – reprographie :

- ❖ 40 \$ pour un élève du préscolaire et du primaire ;
- ❖ 54 \$ pour un élève du secondaire

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. CALENDRIER 2016-2017 DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DU CONSEIL DES COMMISSAIRES (Secrétariat général – Dossier d'information)**

Le calendrier 2016-2017 des séances ordinaires du comité exécutif et du conseil des commissaires (RENS-01) est déposé et joint à la présente, conformément au *Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires* (REG-03) et au *Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du comité exécutif* (REG-04)

**SUITE, PAGE 8**

CALENDRIER 2016-2017  
**DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF  
ET DU CONSEIL DES COMMISSAIRES**

<b>DATES DES SÉANCES</b>
<b>LES MARDIS</b>
<sup>1</sup> 16 août 2016
23 août 2016
27 septembre 2016
25 octobre 2016
22 novembre 2016
20 décembre 2016
24 janvier 2017
21 février 2017
28 mars 2017
25 avril 2017
23 mai 2017
27 juin 2017

<sup>1</sup> Séance du comité exécutif seulement.

Les séances du comité exécutif débutent à 19 h.

Les séances du conseil des commissaires débutent à 19 h 30.

**10. MOTION DE FÉLICITATIONS – COURSE DES CHÊNES-TOI - BOURRET (M. Alain Charest – Dossier de décision)**

**RÉSOLUTION CC : 2234/2016**

CONSIDÉRANT le succès retentissant remporté par la 9<sup>e</sup> édition de la Course des Chênes-toi - Bourret, tenue le dimanche, 22 mai 2016;

CONSIDÉRANT que l'événement a accueilli un nombre historique de 10 500 participants et a su rallier de nombreux bénévoles;

**SUITE, PAGE 9**



CONSIDÉRANT que la Course des Chênes-toi – Bourret figure parmi les événements les plus importants du genre au Québec;

CONSIDÉRANT l'évolution impressionnante de l'événement en termes de participants, de qualité d'organisation et d'expertise;

CONSIDÉRANT la vocation familiale de la Course;

CONSIDÉRANT le souci des organisateurs de rendre l'événement accessible à toutes les familles, en maintenant des coûts d'inscription abordables;

CONSIDÉRANT l'intérêt grandissant des partenaires du milieu à s'associer à la Course;

Il est proposé par M. Alain Charest et appuyé par Mme Lise Morin de transmettre les hommages et félicitations du conseil des commissaires aux organisateurs (*et, par eux, à l'ensemble des bénévoles et partenaires*) de la 9<sup>e</sup> Course des Chênes-toi – Bourret.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11. MOTION DE FÉLICITATIONS – 11<sup>E</sup> CONCOURS LITTÉRAIRE DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DU CENTRE-DU-QUÉBEC** (Mme Lucie Gagnon – Dossier de décision)

**RÉSOLUTION CC : 2235/2016**

CONSIDÉRANT que la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec (SSJBCQ) dévoilait récemment, lors d'un gala tenu à l'école secondaire Monique-Proulx de Warwick, les lauréats de son 11<sup>e</sup> concours de création littéraire « *À la rencontre d'un auteur* ».

CONSIDÉRANT que ce concours est destiné aux élèves des écoles secondaires centriciennes et qu'il les incite à lire des auteurs québécois, les encourage dans leur démarche de créativité et alimente leur fierté d'écrire en français;

CONSIDÉRANT que 840 élèves ont rivalisé d'imagination en poursuivant l'histoire proposée par l'auteure Caroline Barré;

CONSIDÉRANT qu'une cinquantaine de textes présélectionnés par les enseignants participants ont été soumis au jury qui devait déterminer 15 finalistes;

CONSIDÉRANT que des élèves de la Commission scolaire des Chênes se sont démarqués, en l'occurrence : Gabrielle Thibault (2<sup>e</sup> secondaire), Juliette Beaudoin (3<sup>e</sup> secondaire), Olivier Hamel (4<sup>e</sup> secondaire) et Andréa Champagne (5<sup>e</sup> secondaire), quatre élèves de l'école Jeanne-Mance de Drummondville, (*gagnants de leur niveau respectif*); Ophélie Rodrigue, élève de 5<sup>e</sup> secondaire de l'école Jean-Raimbault (*prix « Coup de cœur de l'auteure »*), ainsi que Megan Godin-Deschênes, Camille Héloïse Fournier et Eloïse Rompré de l'école Jeanne-Mance, toutes finalistes;

CONSIDÉRANT que les textes de tous les finalistes ont été consignés dans le recueil 2015-2016 du concours;

**SUITE, PAGE 10**

Il est proposé par Mme Lucie Gagnon et appuyé par Mme Guylaine Lavigne, de transmettre les hommages et félicitations du conseil aux élèves lauréats et finalistes du concours « *À la rencontre d'un auteur* » et de reconnaître, ce faisant, l'engagement de la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12. MOTION DE FÉLICITATIONS - CONCOURS QUÉBÉCOIS EN ENTREPRENEURIAT " OSE ENTREPRENDRE" - CENTRE DU QUÉBEC (Mme Lyne Bélanger – Dossier de décision)**

**RÉSOLUTION CC : 2236/2016**

CONSIDÉRANT que les élèves de 4<sup>e</sup> année de l'école Carrousel ont remporté la finale régionale du Concours « *Ose entreprendre* », 18<sup>e</sup> édition, dans la catégorie primaire 2<sup>e</sup> cycle;

CONSIDÉRANT que ces élèves ont créé une entreprise afin de produire des pousses de fines herbes à offrir dans la région (les « *Écol-O-Plantes* »);

CONSIDÉRANT que, grâce à cette idée, les élèves ont appris tout le processus de démarrage d'une entreprise ainsi que la division du travail de production;

CONSIDÉRANT que des projets ont également été présentés par des élèves des écoles aux Quatre-Vents et du Sentier, dans le cadre de ce concours;

Il est proposé par Mme Lyne Bélanger et appuyé par Mme Élisabeth Jutras, de transmettre les hommages et félicitations du conseil aux élèves de 4<sup>e</sup> année de l'école Carrousel, à leur enseignante, Mme Isabelle Bounaud, de même qu'aux élèves des autres écoles en lice (*aux Quatre-Vents et du Sentier*).

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13. MOTION DE FÉLICITATIONS - DÉFI APPRENTI GÉNIE (Mme Lyne Bélanger – Dossier de décision)**

**RÉSOLUTION CC : 2237/2016**

CONSIDÉRANT la tenue, récemment, du *Défi Apprenti génie*, qui s'est déroulé aux Promenades Drummondville;

CONSIDÉRANT que la compétition mettait aux prises les élèves des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles du primaire, regroupés en 42 équipes;

CONSIDÉRANT qu'au 2<sup>e</sup> cycle, l'or a été remis à Émile Lavoie et Éliot Labonté de l'école Saint-Bonaventure; l'argent à Violette Langlois et Laurianne Scheurer, de l'école Saint-Bonaventure et finalement, le bronze à Gabrielle Landry et William St-Yves de l'école Saint-Étienne;

**SUITE, PAGE 11**

CONSIDÉRANT qu'au 3e cycle, l'or a été remis à Laurence Meth N'Fa et Amélyann Martineau de l'école Frédéric-Tétreau; l'argent à Kiana Nemati et Eliane Daigneault de l'école du Sentier et finalement, le bronze, à Juliette Biron et Jade Larouche de l'école aux Quatre-Vents;

CONSIDÉRANT que le prix « *coup de coeur de la formation professionnelle* » a été remis à Meriem Noor Tacine de l'école Duvernay et Karel Ratthé de l'école du Sentier;

CONSIDÉRANT que le prix du Conseil du loisir scientifique (CDLS) de la Mauricie et du Centre-du-Québec est allé à l'enseignante Chantal Thibault;

CONSIDÉRANT l'implication des conseillères pédagogiques Marylène Bienvenue, Sylvie Guilbault et Julie Robidoux dans l'organisation de ce défi;

Il est proposé par Mme Lyne Bélanger et appuyé par Mme Guylaine Lavigne, de transmettre les hommages et félicitations du conseil aux différents gagnants, de même qu'aux organisatrices du Défi Apprenti génie.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**14. MOTION DE FÉLICITATIONS - CONCOURS GALAXIE DU FESTIVAL INTERNATIONAL DE POÉSIE DE TROIS-RIVIÈRES (Mme Lyne Bélanger – Dossier de décision)**

**RÉSOLUTION CC : 2238/2016**

CONSIDÉRANT la tenue récente du concours « *Galaxie* », dans le cadre du *Festival international de poésie de Trois-Rivières*;

CONSIDÉRANT que ce concours s'adressait à la jeunesse francophone et regroupait, outre des élèves du Québec, des jeunes de la France, de la Belgique, de la Guyane et du Liban.

CONSIDÉRANT que trois élèves de l'école secondaire Jeanne-Mance se sont distinguées dans leur catégorie, et ce, au niveau national ainsi qu'au niveau international, en l'occurrence Claudie Bélair (*1<sup>ère</sup> position au Québec et 1<sup>ère</sup> position à l'international*), Kate Lapolice (*2<sup>e</sup> position au Québec, 2<sup>e</sup> position à l'international*) et Marianne Lauzière (*mention spéciale au Québec*);

Il est proposé par Mme Lyne Bélanger et appuyé par M. Gaétan Delage, de transmettre les hommages et félicitations du conseil à Claudie Bélair, Kate Lapolice et Marianne Lauzière, de l'école Jeanne-Mance.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **15. PÉRIODE RÉSERVÉE AU COMITÉ DE PARENTS**

Lors de la dernière rencontre mensuelle du comité de parents, M. Mario Bélisle a présenté les critères de répartition des ressources. Par ailleurs, un atelier « *raconte-nous ton milieu* » a permis aux parents de s'exprimer sur les projets qui sont vécus dans les différents milieux.

Enfin, le comité a émis le souhait d'accueillir, lors de sa séance de juin, la nouvelle directrice générale, Mme France Lefebvre. Un suivi sera fait à cet égard.

### **16. PÉRIODE RÉSERVÉE AU PRÉSIDENT**

Le président se réjouit du succès qu'a connu l'édition 2016 du « *conseil des commissaires jeunesse* », les 10 et 17 mai derniers. Les participants n'ont pas manqué de témoigner leur reconnaissance pour l'accueil et l'écoute dont ils ont fait l'objet. Un *post mortem* de l'activité sera fait éventuellement. La date de la tenue de la version 2017 du conseil jeunesse sera notamment considérée (*février plutôt que mai*).

Monsieur Houle rappelle, par ailleurs, la tenue de l'assemblée générale de la FCSQ, le 28 mai. La démarche de la Commission scolaire des Hautes Rivières, qui milite en faveur d'un vote de blâme qui serait adressé à la présidente de la FCSQ (*pour sa gestion de la récente suspension de la directrice générale*), va vraisemblablement se retrouver au cœur des débats.

### **17. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

SANS OBJET

### **18. AFFAIRES NOUVELLES**

SANS OBJET

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20h21, l'ordre du jour étant épuisé, le président décrète la levée la séance du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

Le président,

Bernard Gauthier

Jean-François Houle